ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DE L'ABBAYE DU VAL DES CHOUES
au capital de 1 000 €
Siège social : Abbaye du Val des Choues
21290 ESSAROIS
892 046 400 RCS DIJON

Selon décision du 06/05/2026, l'associé unique de la SARL DE L'ABBAYE DU VAL DES CHOUES a décidé de transférer le siège social au 2 Rue de la Cure - 21290 VOULAINES-LES-TEMPLIERS à compter du 06/05/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26022928

MODIFICATION DU CAPITAL

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

PHARMACIE LANCE
SELARLU au capital de 1 000 000 €
porté à 1 500 000 €
Siège social : 8 Av. Bernard Loiseau
21210 SAULIEU
821 745 932 RCS DIJON

Par décision du 17/04/2026, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 500 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes: Ancienne mention : Capital social : 1 000 000 euros. Nouvelle mention :Capital social : 1 500 000 euros. Pour avis - La Gérance.

AL26022948

CESSION

TSPC COLETTE
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
Siège social :
5, rue du Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC
Immatriculée au Registre
des Commerces et des Société
de DIJON sous le numéro SIRET :
414 081 547

Aux termes de l'acte authentique de cession de parts reçu par Maitre ANDRIEU, Notaire à LE CREUSOT (71200), il a été pris acte de la nomination de la Société à responsabilité limitée dénommée LDG INDUSTRIE, au capital de 20.000,00 € dont le siège social est à GIVRY (71640) 17 rue Georges Clémenceau, inscrite au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 103587440, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Marc VINCENT, démissionnaire à compter du 29 Avril 2026.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Notaire

AL26022971

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or
Commune de CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE
avec extension partielle sur celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental

Une enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de Champagne-sur-Vingeanne se déroulera du **18 mai 2026** à **14h00** au **22 juin 2026** à **17h00** (soit 36 jours) en mairie de Champagne-sur-Vingeanne.
Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune de Champagne-sur-Vingeanne et par extension le territoire d'une partie de celles de Renève et Broye-les-Loups-et-Verfontaine. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif de Dijon a désigné comme commissaire enquêteur M. Jean-Michel MÉRIAUX(et M. Bruno CHARPENTIER, suppléant) pour conduire l'enquête publique. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux dates suivantes : le **lundi 18 mai 2026** de **14h00 à 17h00**, le **samedi 6 juin 2026** de **9h00 à 12h00**, le **lundi 15 juin 2026** de **9h00 à 12h00** et le **lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne (6 rue Haute) les **lundis** de **10h00 à 12h30**, **mercredis** de **10h00 à 12h30** et **jeudis** de **16h00 à 19h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie de Champagne-sur-Vingeanne aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7306/. Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7306@registre-dematerialise.fr(publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Champagne-sur-Vingeanne - Enquête aménagement foncier – 6 rue Haute – 21310 Champagne-sur-Vingeanne.
Le dossier d'enquête comprend :
1. le cadre de l'enquête publique ;
2. la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;
3. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre ;
4. l'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;
5. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Champagne-sur-Vingeanne, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité –53 bis rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains figurant dans la documentation cadastrale et situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon,
Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26022733

ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) DEPOSEE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA)

Par arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026, il est prescrit une enquête publique **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00**, soit 45 jours consécutifs, portant sur la demande d'autorisation susvisée.
La personne responsable du dossier déposé est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) 1-7, rue Jean Monnet 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel :
instructiondac.cigeo@andra.fr
L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par l'installation nucléaire de base du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue :
- **département de la Meuse** : ABAINVILLE, AMANTY, BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BOVEE-SUR-BARBOURE, BOVIOLLES, BURE, CHASSEY-BEAUPRE, COUVERT-PUIS, DAINVILLE-BERTHELEVILLE, DAMMARIE-SUR-SAULX, DELOUZE-ROSIERES, DEMANGE-BAUDIGNECOURT, GONDRECOURT-LE-CHATEAU, HEVILLIERS, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, LE BOUCHON-SUR-SAULX, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MARSON-SUR-BARBOURE, MAUVAGES, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANTOIS, REFFROY, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, TREVERAY, VILLERS-LE-SEC ;
- **département de la Haute-Marne** : AINGOULAINCOURT, ANNONVILLE, CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, ECHENAY, EFFINCOURT, EPIZON, GERMAY, GERMISAY, GILLAUME, LEZEVILLE, MONTREUIL-SUR-THONNANCE, NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT, OSNE-LE-VAL, PANSEY, PAROY-SUR-SAULX, POISSONS, SAILLY, SAUDRON, SUZANNECOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE, THONNANCE-LES-MOULINS.
En vue de conduire l'enquête publique, la présidente du tribunal administratif de Nancy a constitué une commission d'enquête. M. Yves LALLEMAND, colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête. M. Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite, M. Jean-François TRASSART, consultant indépendant, M. Didier LOUIS, retraité du secteur des assurances, et M. Emmanuel COTE, retraité de la police nationale, sont désignés en qualité de membres titulaires. M. Frédéric VIENNOT, retraité cadre Enedis, M. Pascal GAIRE, retraité de la fonction publique territoriale, et M. Yves ROBINOT, fonctionnaire Orange, sont désignés en qualité de suppléants.
Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés ainsi que le bilan de la participation du public relatif à l'élaboration du projet de centre de stockage Cigéo sera consultable selon les modalités suivantes :
- sur support papier en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUME, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAINT-JOIRE ET SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières,
- sur support numérique en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130), siège de l'enquête
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible au lien suivant :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo ,
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr .
Des postes informatiques seront mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier :
- à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du Bourg à BAR-LE-DUC (55 000), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- à la Sous-préfecture de Commercy - 22, avenue Stanislas, à COMMERCY (55 200) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;
- à la Préfecture de la Haute-Marne - 89, rue Victoire de la Marne, à CHAUMONT (52 000) aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;
- à la Sous-préfecture de Saint-Dizier - 54, rue Gambetta à SAINT-DIZIER (52 100), aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante :
dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes accueillant des permanences de la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo ;
- directement auprès de membres de la commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :
MAIRIE DE BONNET
35, Grande rue 55 130 BONNET
Jeudi 04 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Mercredi 24 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE BURE
2, rue de l'Orme 55 290 BURE
Lundi 08 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Vendredi 26 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE CIRFONTAINES-EN-ORNOIS
2 bis, rue de Gault 52 230 CIRFONTAINES-EN-ORNOIS
Lundi 18 mai 2026 de 14h30 à 17h00
Lundi 29 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE GILLAUMÉ20, rue de la Mairie 52 230 GILLAUMÉ
Mardi 09 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Lundi 29 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
15, place de l'Hôtel de Ville 55 130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU
Samedi 30 mai 2026 de 09h00 à 11h30
Vendredi 12 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE D'HORVILLE-EN-ORNOIS
3 bis, Grande rue 55 130 HORVILLE-EN-ORNOIS
Samedi 30 mai 2026 de 14h30 à 17h00
Vendredi 12 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE HOUDELAINCOURT
15, rue d'Orléans 55 130 HOUDELAINCOURT
Mercredi 03 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Lundi 15 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE MANDRES-EN-BARROIS
1, place de la Mairie 55 290 MANDRES-EN-BARROIS
Jeudi 04 juin 2026 de 09h00 à 11h30
Mercredi 24 juin 2026 de 14h30 à 17h00
MAIRIE DE RIBEAUCOURT
3, Grande rue 55 290 RIBEAUCOURT
Lundi 08 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE SAINT-JOIRE
2, rue de l'Abreuvoir 55 130 SAINT-JOIRE
Mercredi 03 juin 2026 de 14h30 à 17h00
Lundi 15 juin 2026 de 09h00 à 11h30
MAIRIE DE SAUDRON
3, rue de la Mairie 52 230 SAUDRON
Lundi 18 mai 2026 de 09h00 à 11h30
Mardi 09 juin 2026 de 14h30 à 17h00
DEUX REUNIONS D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LE PUBLIC se tiendront le mercredi 03 juin 2026 de 18h00 à 19h30 et le lundi 15 juin 2026 de 18h00 à 19h30 à distance. La connexion aux réunions à distance s'effectuera à partir du registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible à l'adresse suivante
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo
Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, **soit au plus tard le jeudi 02 juillet 2026 à 12h00.**
À compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.
Une copie de ces documents sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des 56 communes précitées concernées par la demande d'autorisation, pour être tenus à la disposition du public pendant une année. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant la même durée, sur le site internet dédié à l'enquête, **https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo, et sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr** et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.
Au plus tard quinze jours après avoir reçu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, le préfet de la Meuse, préfet coordonnateur pour le projet Cigéo les transmet au ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, assortis de son avis, et des résultats des consultations.
Le ministre chargé de la sûreté nucléaire adressera à l'Andra un avant-projet de décret et l'Agence disposera d'un délai de deux mois pour présenter ses observations. Le projet de décret sera ensuite soumis pour avis à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
L'autorisation de création est délivrée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la sûreté nucléaire après avis du Conseil d'État et signé par le Premier ministre et les ministres concernés.
EP 26-0174 / contact@publilegal.fr

AL26022950

// DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Denis FOURNIER DE SAINT JEAN, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 13 mai 2026, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial,
ENTRE:
Monsieur François Emile Joseph PAUTY, maître de conférences retraité, et Madame Michelle Rose Marie VAUFREY, professeur retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 17 cours Général de Gaulle.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 5 mars 1937,
Madame est née à DIJON (21000) le 20 août 1938.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 16 juillet 1962 initialement sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, et ayant depuis opté pour le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître David BELOU, notaire à DIJON (21000), le 30 juin 2004, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de DIJON (21000) le 14 octobre 2005.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022951

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 18/05/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Pernand-Vergelesses : Libre – landes en AOC Pernand Vergelesses – Urbanisme : Zone A du PLU - 4 a 95 ca 'ES LARRET ET VIGNES BLANCH' : AE-0007
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **08/06/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022956

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

SOGYMEX
SARL Au capital de 50 000,00 Euros
Siège social :
18 RUE CHARLES DUMONT
21000 DIJON
833 372 865 Inscrite au R.C.S. de DIJON

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce. La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5,3ème alinéa, du Code Civil a été décidé le 14/04/2026. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.
Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Bodacc au Tribunal de Commerce de Dijon

AL26022690

NON DISSOLUTION

NAMOURY
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
24 Avenue de la 1ère Armée Française
21000 DIJON
934 771 593 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27 avril 2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL26022874

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DE LA NEIGE ROSE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 435 rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPDOTRE du 28/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DE LA NEIGE ROSE
Siège : 435 rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : entreprise de travaux agricoles, location d'un bâtiment à usage agricole, location de matériel à usage agricole, commerce de fourrage, activité de production et de vente d'énergie photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Théo MAZOUÉ, demeurant 20 Bis rue de la Gare, 21130 CHAMPDOTRE
Directeurs généraux :
Monsieur Lucas MAZOUÉ, demeurant 20 Bis Rue de la Gare 21130 CHAMPDOTRE
Monsieur Sébastien SORDEL, demeurant 58 Grande Rue, 21130 CHAMPDOTRE
Monsieur Mathieu SORDEL, demeurant 24 Chemin Derrière l'Eglise, 21130 CHAMPDOTRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL26022872

AVIS DE CONSTITUTION

BD DEPANNAGE
SARL unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 grande Rue
21150 MUSSY LA FOSSE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/05/2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : BD DEPANNAGE
Siège social : 5 grande Rue, 21150 MUSSY LA FOSSE
Objet social : Toutes activités d'installation de systèmes de chauffage et de plomberie (dont notamment la mise en place, la rénovation et la mise aux normes des équipements), dépannage, vente de matériel de plomberie et de chauffage et conseil associé. Entretien de parcs et jardins.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. David BESANCON, demeurant 5 grande Rue 21150 MUSSY LA FOSSE.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL26022897

AVIS DE CONSTITUTION

ARNAUD DURAND
Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmacie d'Officine
Société par actions simplifiée au capital de 3 446 550 euros
Siège social : 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmacie d'Officine
Société par actions simplifiée
Dénomination : ARNAUD DURAND
Siège : 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 446 550 euros
Objet : La Société a pour objet : La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés d'exercice libéral d'officine de pharmacie conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, et ce par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance et de toute autre manière, ainsi que toutes prises de participation financière à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie; Et, généralement, toutes opérations concourantes directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Arnaud DURAND, demeurant 22 Boulevard de Troyes, 21240 TALANT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL26022940

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE-LÈS-DIJON du 13/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : IRS
Siège social : 82 Rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
Objet social : l'exercice de la profession de médecin spécialisé en anesthésie réanimation telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier le Code de Déontologie Médicale.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : M. Alexandre HARTMANN, demeurant à MARSANNAY-LE-BOIS (21380), 15 Route de Savigny.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26022955

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE CO-GERANT

JFM CHARPENTIER
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
au capital de 773.500,00 Euros
Siège social : 3 Rue Colas Breugnon
58530 BREVES
RCS NEVERS n°497 840 868

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2026, les associés ont constaté à effet du 6 juin 2025 l'extinction du mandat de gérance de Madame Mireille CHARPENTIER.
Monsieur Jean-François CHARPENTIER est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance

AL26022845

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL DE REMOILLON
Société civile au capital de 119 700 euros
Siège social :
Lieudit Saint Gy 58120 CHATIN
820 276 319 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective du 23/04/26 à CHATIN, les associés ont décidé la transformation, à compter du même jour, de l'exploitation agricole à responsabilité limitée en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile particulière régie par les articles L. 323-1 et suivants et R.323-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM), ainsi que par les articles1845 et suivants du code civil.
DENOMINATION : GAEC DB REMOILON.
SIEGE SOCIAL : Lieudit Saint Gy 58120 CHATIN.
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
CAPITAL : 119 700 euros.
GERANCE : Monsieur Xavier BLANDIN et Madame Justine DESMARIAUX demeurant ensemble à 1883 Route de Château Chinon Lieudit Saint Gy, 58120 CHATIN.
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts entre membres associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession départs, même entre membres associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres membres associés.
Pour avis et mention
La Gérance

AL26022953

// ADDITIF-RECTIFICATIF

LA TOUR
SCEA au capital social
de 200.000,00 euros
siège social : Ferme de Roussy, Moiry
58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers 805 174 935

RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 27.02.2026 concernant la société LA TOUR, il fallait lire «Le 31.12.2025, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Patrick TETARD, demeurant Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel, a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à la Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.»

AL26022939

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURO SALAISONS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social : Poisson - 58260 THIANGES
481482867 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Noëlle BARBIER, demeurant «Poisson» 58260 THIANGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé «Poisson» 58260 THIANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022927

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COMTE HENRI D'ASSAY
SAS en liquidation au capital de 289 000 €
Siège Social : Château de Tracy – Tour de l'Est – 58150 TRACY SUR LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 15/04/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Henri d'ESTUTT d'ASSAY dt à TRACY SUR LOIRE (58) – Château de Tracy – Tour de l'Est de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022946

DISSOLUTION

ARNAUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social :
6 Boulevard de la République
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
832 678 320 RCS NEVERS

Le 15 mai 2026 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Arnaud TURPIN demeurant 69 Chemin des Vignes à Cosne-Cours-sur-Loire a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL26022961

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé en la forme électronique le 05 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : ACGG.
Siège social : 409 avenue de la République, 58600 GARCHIZY.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Claude ALEXANDRE demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme – 58600 GARCHIZY et Madame Guylène GEOFFROID demeurant 555 rue Pierre Gentilhomme – 58600 GARCHIZY.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, agrément requis dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26022921

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/05/2026, il a été constitué une SARL dénommée:
LOOP3R
SigleL3R
Objet social : La collecte et la récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques (ci-après «D3E»), hors électro-ménager; Le tri, le démantèlement et la valorisation des D3E, notamment en vue de l'affinage des composants et cartes électroniques, en sous-traitance avec des usines spécialisées situées en France ; Le reconditionnement de matériels informatiques et électroniques ; La vente au détail, en magasin et en ligne, de matériels informatiques et électroniques reconditionnés; La vente en lots de matériels issus des D3E reconditionnés et non reconditionnés ; La réalisation et la commercialisation de prestations de réparation, maintenance et reconditionnement de matériels informatiques et électroniques.
Siège social : 606 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX.
Capital : 30 000 euros.
Gérance : Nicolas DELHAYE demeurant 12, rue Gaston Morel – 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022929

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au Barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07 mai 2026, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324-1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : ELEVAGE JACQUES CYPRES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Siège social : 9 chemin de Pron - 58340 MONTIGNY SUR CANNE
Capital social : 10.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet : La société a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par la société, plus particulièrement l'élevage de chevaux et autres équidés, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Gérants : Monsieur Jacques CYPRES et Madame Andrée CYPRES, demeurant ensemble à MONTIGNY SUR CANNE (58340), 9 chemin de Pron
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour insertion unique
La gérance

AL26022930

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 mai 2026, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AURVON
Forme : Société Civile Immobilière (SCI)
Capital social : 500 euros
Siège social : 57 rue de Marzy, Bâtiment E, Escalier 16, 58000 Nevers
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, terrains et biens immobiliers ; la mise en valeur, l'entretien, la rénovation, l'aménagement et l'amélioration de tous biens appartenant à la société ; et plus généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérance :
Monsieur Levon MARKHARIAN et Madame Aurélie CHATE, demeurant au 57 rue de Marzy, Bâtiment E, Escalier 16, 58000 Nevers, sont nommés co-gérants pour une durée illimitée.
Cession de parts :
Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément unanime des associés.
Les cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants sont libres.
Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL26022968

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TONALE SAS
Forme sociale : SAS
Capital social : 15 000 €
Siège social : 1240, rue de Venille – Domaine de Venille – 58000 SAINT ELOI
Objet social : Fabrication et commercialisation d'instruments de musique
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Alban LEVANNIER dt à SAINT ELOI (58) – 1240, rue de Venille – Domaine de Venille
Directeurs Généraux : M. Thierry LE GUENNE dt à BLANQUEFORT (33) – 10, rue des Vimes et M. Frédéric PONS dt à SAINT AUBIN D'AUBIGNE (35) – Le Clairay
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022947

HOLDING NRJ INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CRUX LA VILLE du 07/05/26, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLDING NRJ INVESTISSEMENTS
Siège : Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : **- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres, cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises, constituées ou à constituer, quel qu'en soit l'objet ;**
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou dans lesquelles elle détient une participation, notamment par la participation active à la conduite de leur politique et à leur contrôle ;
- la fourniture à ces sociétés de tous services, notamment administratifs, financiers, comptables, juridiques, informatiques, commerciaux ou techniques, ainsi que toute assistance en matière de stratégie, de gestion et de développement ;
- la gestion, l'administration et la cession de ses participations ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés sont libres et les cessions au profit d'un conjoint, descendant, ascendant et tiers, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Noël ROLIN, demeurant 1, Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Directeur général : Monsieur Julien ROLIN, demeurant 4, rue de Laché 58420 VITRY LACHE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL26022952

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GIMS TUTELLES
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 100 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot – 58500 CLAMECY
Objet social : Vérification et approbation des comptes de tutelles
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle.
Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Stéphane MACHEDA dt à CLAMECY (58) – 2, Place du Commandant Boidot
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022962

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SELARL DU BENGY ; Forme sociale : SELARL de vétérinaires ; Siège Social : 7, rue du Bengy – 58640 VARENNES VAUZELLES ; Objet social : Exercice de la profession de vétérinaire ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Co-Gérance : Mme Camille DUBOIS dt à CHAULGNES (58) – 3, Chemin de Mauringe et Mme Anne REISKEIM dt à MARZY (58) – 53, Cote de Conflans ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL26022975

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL «SOUPÉ»
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 rue de la Paix
Z.A. des Violettes – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 888 938 198

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20/03/2026, M. Jean-Michel SOUPÉ a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 20/03/2026.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal.

AL26022974

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DU DOMAINE DE L'ORME
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 67.839,81 €
Siège social 89800 LIGNORELLES
R.C.S. : 320.032.295

Au terme de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé la mise à jour des statuts, afin de prendre en compte la transmission de l'usufruit des parts de Mme Paule Boudin et de M. Michel Boudin, décédés, à leurs héritiers, qui acquièrent la pleine propriété.
Les parts détenues par Mme Annie Gleizes, décédée, deviennent pleine propriété de l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Pierrette Habert et Mme Hélène Loussourn, associées, comme co-gérantes de la société.
Les statuts mis à jour sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

AL26022966

MODIFICATIONS MULTIPLES

G.F.A.D'AMPIERELLE
Groupement foncier agricole
Au capital de 217.990,50 €
Siège social 89800 LIGNORELLES
R.C.S. : 321.318.677

Au terme de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé la mise à jour des statuts, afin de prendre en compte la transmission de l'usufruit des parts de Mme Paule Boudin et de M. Michel Boudin, décédés, à leurs héritiers, qui acquièrent la pleine propriété.
Les parts détenues par Mme Annie Gleizes, décédée, deviennent pleine propriété de l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Pierrette Habert et Mme Hélène Loussourn, associées, comme co-gérantes de la société.
Les statuts mis à jour sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce.

AL26022965

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA HAPI
Groupement foncier agricole
Au capital de 1 350 000 €
Siège social : 16 rue de Chablis
89800 , Lignorelles
Immatriculation RCA Auxerre : 813 114 808

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 08 mai 2026, les associés ont décidé une mise à jour des statuts de la société, afin de prendre acte de la cession de parts de Mme Annie Gleizes, décédée, à l'Indivision Annie Gleizes, représentée par ses deux enfants, Etienne et Florent Gleizes.
D'autre part, il a été décidé de nommer Mme Hélène Loussouarn et Mme Pierrette Habert, associées, comme co-gérantes de la société.
Les actes seront déposés au Guichet des formalités des entreprises par le gérant.

AL26022964

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : HOLDING BEENEN.
Forme : SARL.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 3 Rue des Tilleuls 89140 VILLEMANOCHE
940900913 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2026, à compter du 30 avril 2026, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Ayrton BEENEN, demeurant 3 Rue des Tilleuls, 89140 VILLEMANOCHE (nomination).
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL26022935

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DE SIEGE

SARL HBJ
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
6 Chemin de la Folle Pensée
89380 APPOIGNY
380 965 186 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 6 Chemin de la Folle Pensée, 89380 APPOIGNY au 735 Route de Pouy LD Pouy de Bas 32100 BEAUMONT à compter de ce jour.
Pour avis
La Gérance

AL26022954

// GÉRANCE

SELAS CLAIRE MOREAU Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,le 30 avril 2026, enregistré au SPFE de l'Yonne, le 7 mai 2026, sous les références 8904P01 2026N544, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée L'ILOJOH, dont le siège est à AUXERRE (89), 47 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 893237016 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A :
La Société dénommée CHEZ SEB & JACKY, dont le siège est à AUXERRE (89),47 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 103869228 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de restaurant, brasserie, pizzeria sis à AUXERRE (89), 47 avenue Jean Mermoz, connu sous le nom commercial L'ILOJOH.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022925

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VERMENTON

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0067du 23 avril 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT), d'une emprise de 31,4 ha au sol et d'une puissance de 17,6 MWc sur le territoire de la commune de VERMENTON.
Cette enquête se déroule en mairie de VERMENTON, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 mai 2026 (9 h) au lundi 22 juin 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, un mémoire en réponse à l'avis de la DREAL, l'absence d'avis de l'autorité environnementale.
Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Jacqueline LAROSE recevra, en personne, au sein de la mairie de VERMENTON, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 18 mai 2026 de 09 h à 12 h
- samedi 30 mai 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 22 juin 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-vermenton@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Jacqueline LAROSE, commissaire enquêtrice, à la mairie de VERMENTON.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de VERMENTON, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur VERDIER Antonin, Responsables de projets photovoltaïques pour la SAS SOLEFRA 20 (Société IBVOGT) - 19, Avenue Georges Pompidou - 69003LYON - Email : antonin.verdier@ibvogt.com

AL26022797

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-0081 du 12 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SAS Total Energies Renouvelables France, d'une emprise de 40,88 ha au sol et d'une puissance de16,16 MWc, sur le territoire de la commune de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Cette enquête se déroule en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du lundi 08 juin 2026 (9 h) au jeudi 09 juillet 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale.
Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Sylvie LAFORGE est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 08 juin 2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 18 juin 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 02 juillet2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 09 juillet de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible enmairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-cruzy-le-chatel@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :
www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice en Préfecture, en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Alexandra GARRIGUES, Cheffe de projets EnR pour la SAS Total Energies Renouvelables France - 38, Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON - Email : alexandra.garrigues@totalenergies.com

AL26022883

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Eric ASSOULINE
Cabinet ETHIC ALL,
Avocat au Barreau de PARIS
demeurant 15 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS
T. : 09.75.40.31.39

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT DE VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis Robert Badinter 75859 PARIS CEDEX 17
L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 2 JUILLET 2026 A 14 HEURES
Aux requêtes, poursuites et diligences de **LA SELAFA Mandataires Judiciaires Associés – M.J.A.**, inscrit sur la liste nationale, demeurant 41 rue de l'Echiquier – 75010 PARIS , prise en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la société dénommée Société dénommée « FINAPARK II «, désignée à cette fonction par jugement rendu le 18/10/2023 par le Tribunal des Activités Economiques de PARIS.
Ayant pour avocat **Me Eric ASSOULINE**, Avocat au Barreau de PARIS.
DESIGNATION DES BIENS A VENDRE À PERCENEIGE (89260) 36 rue des Chênes lieudit «La Grange Bocage « UNE MAISON D'HABITATION comprenant :
- Au rez-de-chaussée : entrée, 1 chambre, salle de bains, escalier, séjour/cuisine
- A l'étage : palier, 3 chambres, salle d'eau wc, grenier
- Rez-de-jardin : grange- dépendances
- Au sous-sol : une cave voûtée.
Jardin
Les lieux sont inoccupés MISE à PRIX : 275.000,00 €
Avec faculté de baisse d'un tiers puis de moitié en cas de carence d'enchères consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre de **27 500 €**. Les modalités seront indiquées par l'Avocat chargé de porter les enchères
Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.
On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de PARIS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Fait et rédigé à PARIS, le 12 Mai 2026 signé, **Maître Eric ASSOULINE**
RENSEIGNEMENTS : Me Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL, Avocat, 15 Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS, **Tél. 09.75.40.31.39 - ventes.assouline@orange.fr**.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de PARIS ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.
Renseignements sur site Internet : **www.licitor.com**
VISITE SUR PLACE LE 23 JUIN 2026 DE 9 H A 10 H

AL26022957

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
PROTECTION UNITAIRE LIBRE SERVICE 'PULS' SARL
Liquidation Judiciaire du 22/11/2022 15, rue des Fontaines - 89100 COLLEMIERS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 décembre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022942

Notaire

MAITRE Maryse BELLIAU, NOTAIRE

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

«Par testament olographe en date du 24 octobre 2022, Monsieur Pierre Roger POLISSET, né à GRANDCHAMP, le 26 juillet 1952, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 1 lieudit Le Champ du Coignot , Grandchamp, célibataire, décédé à GRANDCHAMP, le 19 janvier 2026, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sébastien FOSSOYEUX, suivant procès-verbal en date du 15 avril 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS, le 28 avril 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 rue André Martin, notaire chargé du règlement de la succession.

AL26022943

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
25 Rue de la Fontaine
89270 VERMENTON

AVIS DE SAISINE

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juin 2009,
Monsieur Claude Jean Auguste **HIES**, en son vivant retraité, demeurant à TONNERRE (89700) 24 faubourg Saint-Michel.
Né à TONNERRE (89700), le 18 septembre 1939.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 27 février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN ,Notaire à VERMENTON (Yonne), 25 Rue de la Fontaine, le 12 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (89270) 25 Rue de la Fontaine, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022949

AVIS DE SAISINE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 01/07/2020, Mme Janine Andrée CAPELLI, en son vivant retraitée, ayant demeuré à DOMECY-SUR-CURE (89450), 1, chemin de la Prairie, née à DOMECY-SUR-CURE (89450), le 27 avril 1944, décédée à AVALLON (89200), le 20/05/2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), le 05/05/2026,duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit le 12/05/2026.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Corentin DREAU

AL26022970

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DUSAULT, 12, Faubourg de la Croix, CRPCEN 89062, le 18 mai 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Gilles Maxime Henri Joanny **POIBLANC**, avocat honoraire, et Madame Véronique **COSTAMAGNA**, avocate, demeurant ensemble à PARIS 17ème arrondissement, 11 Rue Georges Picquart.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 7 juillet 1948,
Madame est née à NICE (06000) le 24 février 1958.
Mariés à la mairie de NEW YORK (ETATS-UNIS) le 21 décembre 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Monsieur étant divorcé en premières noces de Madame Nicole KUKAVICA.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26022978

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI NICAR
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 bis rue Saint Germain, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
Clébris, 56920 NOYAL PONTIVY
528005176 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles CARLAC'H, demeurant Clébris 56920 NOYAL PONTIVY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Clébris 56920 NOYAL PONTIVY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022937

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales en ligne en quelques clics

Rendez-vous sur www.agribourgogne.fr rubrique "Annonces légales"

Saisissez votre annonce et obtenez votre attestation immédiatement

JURIDIQUE // EMPLOI

// ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail

Une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail a été accordée aux entreprises de travaux agricoles de Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2026.

À la demande d'EDT BFC (pour 2026, nous avons obtenu pour les Entrepreneurs Des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté une dérogation à la durée du travail dans la limite de 60 heures par semaine pour les périodes et travaux précisés ci-après, par département.

À noter : Un bilan individuel est obligatoire avant le 31 décembre 2026. Concernant les travaux viticoles en vert, le bilan EDT BFC doit être transmis à la DREETS BFC avant le 31 mars 2027 (conditionne les dérogations 2027). Les entrepreneurs devront fournir à EDT BFC l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du bilan, dans les délais impartis.

Côte-d'Or (21)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Foin : 11 mai au 21 juin (4 semaines max)
- Petits fruits : 18 mai au 19 juillet (4 semaines max)
- Céréales / oléoprotéagineux : 8 juin au 9 août (4 semaines max)
- Paille (récolte + pressage) : 8 juin au 23 août (4 semaines max)
- Légumes plein champ : 8 juin au 13 septembre (4 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 10 août au 15 novembre (7 semaines max)
- Soja / tournesol : 17 août au 11 octobre (4 semaines max)
- Maïs ensilage : 24 août au 20 septembre (4 semaines max)
- Maïs grain : 14 septembre au 8 novembre (4 semaines max)

Doubs (25)

- Fenaison / moissons : 4 mai au 9 août (6 semaines max)
- Regain / ensilage / semis / préparation du sol : 10 août au 25 octobre (6 semaines max)

Jura (39)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Fenaison / moissons : 4 mai au 9 août (6 semaines max)
- Regain / ensilage / semis / préparation du sol : 10 août au 25 octobre (6 semaines max)

Nièvre (58) et Yonne (89)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Ensilage / enrubannage : 27 avril au 31 mai (5 semaines max)
- Foin : 11 mai au 21 juin (4 semaines max)
- Moissons / paille : 8 juin au 9 août (6 semaines max)
- Fruits à pépins / noisettes / noix / pommes de terre : 17 août au 1er novembre (4 semaines max)
- Tournesol / maïs / sarrasin / pois chiches : 24 août au 25 octobre (6 semaines max)

Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90)

- Petits fruits : 27 avril au 26 juillet (6 semaines max)
- Fenaisons : 27 avril au 27 septembre (6 semaines max)
- Légumes (plein champ et sous serre) : 11 mai au 11 octobre (6 semaines max)
- Moissons : 8 juin au 30 août (6 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 27 juillet au 8 novembre (6 semaines max)



Saône-et-Loire (71)

- Travaux viticoles en vert : 27 avril au 2 août (6 semaines max)
- Ensilage d'herbe / enrubannage / fenaison : 27 avril au 30 août (7 semaines max)
- Légumes plein champ / maïs hybride : 1er juin au 20 septembre (7 semaines max)
- Moissons : 8 juin au 23 août (7 semaines max)
- Ensilages / semis / préparation du sol : 10 août au 15 novembre (7 semaines max)
- Tournesol / maïs : 24 août au 15 novembre (7 semaines max)

D'après communiqué

Plus d'infos auprès de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires www.fnedt.org/

Terres de Bourgogne

Journal agricole & rural

1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr